



Date:

Le 29 septembre 2020

Note

Titre : Tests de dépistage de la COVID-19

Destinataires: Centres d'évaluation

Expéditeur : Santé Ontario

Merci de collaborer avec l'équipe de direction régionale de Santé Ontario pour continuer de réaliser des tests de dépistage qui s'harmonisent avec la plus récente version du document [Mise à jour sur le document d'orientation sur la COVID-19 : Tests de dépistage provinciaux](#) du ministère de la Santé.

Toute personne ayant besoin de subir un test de dépistage selon cette orientation doit subir le test. En vertu de cette nouvelle orientation, il n'y a pas de plafond ou de quotas en matière de dépistage.

Conformément à l'orientation actualisée du ministère, et étant donné les pressions exercées sur le réseau de laboratoires, nous nous efforçons de garantir que les échantillons prélevés puissent être traités rapidement.

Dans ce but, nous travaillons avec les centres d'évaluation à établir des cibles de dépistage fondées sur l'historique d'utilisation des tests dans chaque région. Une cible de dépistage s'entend du nombre de tests dont une région devrait avoir besoin, selon ce qui a été observé préalablement dans chaque région. Ces cibles nous permettent également de déterminer le nombre de tests que nous recevons et leur provenance. De plus, ces cibles vont au-delà des besoins prévus selon la nouvelle orientation du ministère en matière de dépistage. Santé Ontario continuera de surveiller les volumes de tests quotidiennement et s'ajustera au besoin, afin de s'harmoniser avec l'orientation du ministère et de l'appuyer.

Entre temps, veuillez continuer à réaliser les tests conformément aux nouveaux critères de dépistage du ministère de la Santé. Notre objectif est de collaborer avec vous pour garantir que le continuum du prélèvement d'échantillons et vos cibles de planification correspondent à la nouvelle orientation du ministère.

Nous espérons que cette mise à jour vous sera utile. Si vous avez des questions, veuillez écrire à l'adresse covid19testing@ontariohealth.ca.